

**QU'EST-CE QU'UN INSTRUMENT A EFFET DE LEVIER ?**

Un instrument à effet de levier permet d'obtenir une exposition importante sur un sous-jacent : les gains ou les pertes sont amplifiés par rapport au marché. En conséquence, les gains ou les pertes peuvent être plus importants que l'investissement initial.

Ainsi, l'avantage d'un instrument à effet de levier est de multiplier les gains en cas d'évolution favorable du sous-jacent ; son inconvénient est d'accentuer les pertes en cas d'évolution défavorable du sous-jacent.

Par ailleurs, les instruments à effet de levier ne permettent pas de propriété effective (dans le cas d'actions) ou de livraison (dans le cas de contrats à terme. En outre, vous pouvez être amené à verser un supplément de couverture et à couvrir vos pertes si le marché évolue en votre défaveur.

Les instruments à effet de levier peuvent prendre différentes formes :

- Certificats ;
- Trackers (ou *Exchange Traded Funds* « ETF ») ;
- Options (Warrants).

**REPERES**

- Durée d'investissement recommandée : l'horizon de placement va du très court terme (principalement les instruments ayant un sous-jacent du type de devises) au très long terme (sur tous les types de sous-jacents).
- Objectif et politique d'investissement : l'univers des sous-jacents possibles est extrêmement varié, il recouvre les actions, le change, les matières premières, les indices, les obligations...

**Présentation des instruments à effet de levier****Certificats**

Les certificats avec effet de levier sont des produits destinés à une clientèle avertie. Ils permettent de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent multiplié par l'effet de levier. Le potentiel de gain est souvent connu à l'avance.

**Exemple**

Un certificat sur l'indice Euro STOXX50<sup>®</sup> à échéance mai 2021, avec des bornes entre 3 200 et 3 900 points, acquis à un prix de 200€. Le gain maximal est de 700€.

Si à l'échéance, l'indice vaut plus de 3 900 points, vous touchez les 700€.

Si à l'échéance, l'indice cote à 3 600 soit entre les 3 200 et 3 900 points, vous touchez 400€ (la différence entre la cotation et la borne basse).

Si à l'échéance, l'indice vaut moins de 3 200 points, alors vous perdez l'intégralité de votre capital investi soit 200€.

**Trackers (ou ETF)**

Les trackers (ou ETF pour Exchange Traded Fund) sont des produits destinés à une clientèle avertie. Ils reproduisent la performance des grands indices boursiers (actions, obligations, matières premières...). Ces organismes de placement collectif indiciels cotés sont destinés à tous les investisseurs qui veulent diversifier leur portefeuille de façon simple en profitant d'une méthode de gestion passive. Ils peuvent être achetés en bourse comme une action.

**Exemple**

Un tracker avec effet de levier 2 sur le CAC 40 : quand le CAC 40 gagne ou perd 1%, le produit gagne ou perd 2%.



## Options

Les options (comme les Warrants) avec effet de levier sont des produits destinés à une clientèle avertie. Les leviers peuvent être très élevés.

L'option à effet de levier permet de prendre une position plus importante qu'avec une détention physique directe car la prime à régler est nettement inférieure au cours du sous-jacent.

### Exemple

Un warrant avec effet de levier 5 sur le CAC 40 : quand le CAC 40 gagne 10%, le prix du warrant gagne 50%. Inversement, si le cours du CAC 40 chute de 10%, le prix du warrant est divisé par 2.

## **Quels sont les risques associés à un instrument à effet de levier ?**

Comme tout instrument financier, les instruments à effet de levier induisent les risques inhérents à leurs structures (certificats, trackers...) : risque de marché, risque de perte en capital, risque de liquidité...

Le risque spécifique de l'effet de levier attaché à l'instrument est d'amplifier très fortement à la fois le rendement et le risque de perte en capital (non mesurable a priori).

## **Ce qu'il faut savoir avant d'investir dans un instrument à effet de levier**

1. Vous devez lire attentivement la documentation qui vous est remise (fiche produit, prospectus...).
2. Les instruments à effet de levier s'adressent à des investisseurs sachant en apprécier les risques. Ce sont des instruments financiers complexes à manier avec précaution qui peuvent entraîner une perte en capital plus importante que le capital investi.

## **Fiscalité**

Pour plus d'informations sur la fiscalité et notamment sur les dernières dispositions fiscales applicables, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseil habituel.

## **GLOSSAIRE**

**Structuration** : assemblage financier de la partie « placement » et de la partie « stratégie sur dérivés » donnant naissance à l'investissement structuré.

**Certificats** : les certificats sont des titres financiers. Il en existe avec ou sans effet de levier.

**Dérivé** : contrat financier dont la valeur dépend des variations d'un actif sous-jacent (taux, change, actions, indices, matières premières...). Les dérivés sont de trois types : options, swap et termes.

**Option** : l'option est un contrat financier « conditionnel ». L'acheteur d'une option paye une « prime » pour avoir le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une quantité donnée d'un actif sous-jacent à un prix prédéfini. A l'inverse, le vendeur d'une option se soumet à la décision de l'acheteur et encourt tous les risques. A ce titre, il reçoit la « prime ».

**Maturité** : durée de vie de l'investissement.

## **En savoir plus**

*Votre Conseiller se tient à votre disposition pour toute information complémentaire avant de prendre vos décisions d'investissement.*